Mise en ligne: 20 mars 2014.

Dernière modification: 14 octobre 2023.

www.entreprises-coloniales.fr

C^{IE} SUCRIÈRE MAROCAINE (COSUMA) (FILIALE DU GROUPE MARSEILLAIS SAINT-LOUIS)

1928 : Création par Saint-Louis d'une raffinerie au Maroc (la Cosuma) et de la Société Sucreries marseillaises de Madagascar.

Valeurs diverses (*Paris-Soir*, 22 avril 1929)

L'Union européenne vient de s'intéresser, de concert avec l'Union Parisienne, la Compagnie marocaine et un groupe de sucreries, à la formation de la « Compagnie sucrière marocaine », dont le capital initial de 5 millions comprendra 4.000 actions O de 1.000 francs et 1.000 actions P ayant droit à 3 voix.

COMPAGNIE SUCRIÈRE MAROCAINE (L'Information financière, économique et politique, 2 mai 1929)

D'après le « Sémaphore de Marseille », il vient de se constituer, sous ce titre, une société au capital de 5 millions, pouvant être porté à 60 millions, pour exploiter une raffinerie de sucre qu'elle va construire à Casablanca. La production prévue est d'environ 30.000 tonnes par an, soit à peu près le tiers de la consommation de l'Empire chérifien. Les fondateurs de cette affaire sont la Compagnie Marocaine, l'Union européenne [industrielle et financière (UEIF)], la Banque de l'Union parisienne et un groupe de raffineurs comprenant Saint-Louis, la Méditerranée, Lebaudy, Sommier et Beghin. Le capital initial de 5 millions comprendra 4.000 actions O de 1.000 francs et 1.000 actions P ayant droit à 3 voix.

BANQUE DE L'UNION PARISIENNE (Le Temps, 21 avril 1930)

Nous sommes enfin intervenus dans la constitution de la Compagnie sucrière marocaine [COSUMA], des Constructions métalliques Fillod, de la Société française de recherches au Venezuela, de la Société des mines d'étain du Ruanda-Urundi, de la Société générale d'industries en Pologne, de la French and Foreign Investors Corporation, dans lesquelles nous avons pris des participations. »

COMPAGNIE MAROCAINE (*Paris-Soir*, 12 décembre 1930)

Selon le programme prévu, la Compagnie sucrière marocaine a porté son capital de 5 à 25 millions.

Les assemblées d'hier (Cote de la Bourse et de la banque, 6 août 1931)

Compagnie sucrière marocaine. — Le capital de cette société, filiale de la Société des raffineries de Saint-Louis, a été porté de 25 à 50 millions par l'émission de 5.000 actions P et 20.000 actions O.

Chronique marocaine UNE SUCRERIE à CASABLANCA (*L'Africain*, 27 mai 1932)

.....

C'est de cette confiance que vient de naître au quartier des Roches-Noires, près de Casablanca, une usine dont l'installation a coûté plus de cinquante millions : la raffinerie de la Compagnie sucrière marocaine.

Vous le savez, le sucre est, au Maroc, une denrée d'une importance quasi-politique. Il n'en est pas qui ait plus de place dans la consommation des tribus soumises au Maghzen, ni même chez les dissidents. Et je sais des « souks» du Tadla qui sont de précieux centres dé renseignements pour nos officiers des avant-postes, précisément parce que les « chleuhs » des bleds insoumis s'y viennent approvisionner en thé et en sucré...

Ainsi la Compagnie sucrière marocaine que vient d'inaugurer M. Lucien Saint, importe-t-elle des sucres bruts, des mélasses de Java et de Saint-Domingue pour en faire des pains de « soukkor» blancs comme neige, à des prix assez nettement avantageux pour espérer conquérir, le marché indigène marocain, et peut-être même une bonne part du marché nord-africain.

Sur les 12 hectares qu'occupent les usines, on a affouillé 30.000 mètres cubes de terrassements ; les constructions édifiées occupent 11.000 mètres carrés de superficie, 3.000 mètres de cours pavées et 2 kilomètres de voies ferrées.-

On a utilisé dans la construction 10.000 mètres cubes de béton, 4.000 tonnes de charpentes métalliques et 4.000 mètres carrés dé vitrages. L'ensemble des machines pèse mille tonnes ; 15 kilomètres de tuyauterie pesant 150 tonnes, circulent autour ainsi que 70 kilomètres de canalisations- électriques.

Tous les travaux de gros oeuvre ont occupé soixante ouvriers européens et 500 indigènes et l'effectif actuel de l'usine de raffinerie est de 320 personnes dont un tiers d'Européens.

Enfin, les emballages de sucre produits, utiliseront ces jours prochains, plus d'un hectare de papier et cent kilomètres de ficelle, quotidiennement !

(Maroc Mondain, 1934)

OLIVRY Adolphe, Ingénieur des Arts et Métiers, directeur de la Compagnie sucrière marocaine, 37, passage Sumica.

COMPAGNIE MAROCAINE (Le Temps, 2 avril 1934)

[...] Les agences ont continué d'assurer la vente des produits de la Compagnie sucrière marocaine dont la qualité est appréciée par les consommateurs ; dans cette branche encore, la lutte est incessante, le marché marocain étant ouvert à toutes les concurrences. [...]

officulterices. [...]

COMPAGNIE SUCRIÈRE MAROCAINE (L'Information financière, économique et politique, 24 juillet 1934)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 20 juillet et a approuvé les comptes de l'exercice 1933, comportant pour la première fois un compte de « Profits et pertes » qui se solde par un déficit de 2.580.237 francs, dont 888.893 francs pour dévaluation des stocks au jour de l'inventaire, les prix des sucres bruts ayant été constamment en baisse et les mélasses n'ayant pas encore, au Maroc, une valeur marchande normale.

Le rapport du conseil indique que, durant ce premier exercice d'exploitation, on s'est appliqué à la recherche de toutes les améliorations possibles dans le fonctionnement de la raffinerie de Casablanca qui a été achevée en 1933. La main-d'œuvre, progressivement entraînée et sélectionnée, a pu être réduite : les frais généraux sont en diminution.

Mais, pour des raisons d'ordre économique et fiscal, la capacité d'achat des Indigènes s'est plutôt restreinte, alors que les importations de sucre sur le marché marocain, ouvert à toutes les concurrences, se sont faites a des prix de moins en moins rémunérateurs.

munerateurs. _____

> Compagnie sucrière marocaine (La Journée industrielle, 23 juin 1935) (Cote de la Bourse et de la banque, 24 juin 1935)

Déficit de 1934 : 1.442.656 fr. contre 2.580.237 fr.

COMPAGNIE SUCRIÈRE MAROCAINE (L'Information financière, économique et politique, 10 novembre 1935)

L'assemblée extraordinaire a décidé la réduction du capital social de 50 millions à 37.500.000 fr. et modifié les statuts en conséquence.

Le rapport du conseil indique que cotte mesure s'imposait pour deux raisons : effacer les pertes des exercices antérieurs et ramener l'actif social à une valeur en rapport avec le coût actuel de toutes choses au Maroc.

À la suite d'une question d'un actionnaire, le président a indiqué qu'après l'arrêt des comptes de 1935, le conseil examinerait certaines mesures ayant pour objet de procurer

à la Société les capitaux nécessaires à rendre la trésorerie plus indépendante. Les résultats acquis permettent d'espérer que l'exercice qui se clôturera le 31 décembre marquera une amélioration sur le précédent. La qualité des produits est de plus en plus appréciée de la clientèle et le chiffre des ventes est en progression.

COMPAGNIE SUCRIÈRE MAROCAINE (L'Information financière, économique et politique, 26 avril 1936)

L'assemblée générale annuelle de la Compagnie sucrière marocaine a eu lieu le 24 avril 1936. Le compte de profits et. pertes, arrêté au 31 décembre 1935, accuse une perte de 460.597 fr. 37 contre 1.442.656 fr. 47 en 1934 et 2.680 237 fr. 16 en 1933.

Le rapport du conseil fait remarquer que l'amélioration constatée dans les résultats de 1935 a été obtenue, bien que les prix de vente, déjà très bas, aient encore graduellement fléchi dans le même temps que les prix des sucres bruts se raffermissaient.

Diverses mesures concernant la marche industrielle ont nettement amélioré le prix de revient et la qualité des produits. Tous moyens seront mis en œuvre pour affirmer ces mesures et développer l'activité d'une industrie qui intéresse au premier chef l'économie marocaine. C'est dans ce but qu'a été convoquée, à l'issue de l'assemblée ordinaire, une assemblée générale extraordinaire, qui a autorisé le conseil à procéder à une augmentation de capital de 7.500.000 fr, par l'émission au pair de 10.000 actions nouvelles (dont 2.000 catégorie P et 8 000 catégorie O).

A Casablanca 700 ouvriers européens et indigènes occupent une usine (*Le Matin*, 2 juin 1936)

CASABLANCA, 11 juin. (Dép. Radio.). — Sept cents ouvriers, européens et indigènes, de la Compagnie sucrière marocaine ont occupé l'usine.

LES GRÈVES (Les Annales coloniales, 23 juin 1936)

La grève de la Compagnie sucrière marocaine, à Casablanca, et qui affectait 60 ouvriers ou employés européens, 600 ouvriers indigènes, 89 femmes musulmanes et israélites, avait été déclenchée le 11 juin. Le travail a été repris le 15 juin au matin, après arbitrage personnel du résident général.

Les Assemblées

Compagnie sucrière marocaine (Cote de la Bourse et de la banque, 20 juillet 1936)

L'assemblée extraordinaire a vérifié la sincérité de l'augmentation du capital porté définitivement de 37.500.000 à 45 millions de francs.

AEC 1937/751 — Cie sucrière marocaine, 8, bd Barnouin, CASABLANCA.

Capital. — Société anon. marocaine, fondée le 26 avril 1929, capital 45 millions de fr. en actions de 750 fr., toutes de numéraire.

Objet. — Fabrication et raffinage des sucres et des alcools ainsi que tout ce qui se rattache à la culture de la betterave, de la canne à sucre et de tous autres végétaux susceptibles d'être utilisés pour la fabrication du sucre.

Raffinerie à Casablanca, 8, boulevard Barnouin, Roches-Noires.

Conseil. — MM. G. de Caqueray, présid.; Société des Raffineries de sucre de Saint-Louis, adm. dél; Joseph Courcelle, Cie de Navigation Paquet, la Société anon. de la Raffinerie Sommier, la Société de la Raffinerie Lebaudy frères, la Société des Sucreries et Raffinerie F. Béghin, de Revel, A. Guérin, Doucet.

AU MAROC

Les 800 ouvriers de la Compagnie sucrière se mettent en grève (*L'Écho d'Alger*, 5 février 1937)

Casablanca, 4 février (de notre correspondant particulier). — Les ouvriers de la Compagnie sucrière marocaine se sont mis en grève aujourd'hui, au nombre de huit cents environ. Ils occupent les locaux de même que les bureaux et la direction.

Manifestations de rue à l'occasion d'une grève à Casablanca (*L'Écho d'Alger*, 7 février 1937)

Casablanca, 6 février (de notre correspondant particulier). — Ce soir à Casablanca, pour la première fois, les conflits sociaux ont provoqué une manifestation de rue. Depuis jeudi, une grève a éclaté à la Compagnie sucrière marocaine : 125 Européens sur 180 et 800 indigènes sont en grève et occupent les ateliers de la raffinerie.

Les non-grévistes, ainsi empêchés de continuer à travailler, ont adressé des communiqués aux journaux déclarant que cette grève, inspirée par des motifs purement politiques, avait été organisée par la cellule communiste de l'usine et que les indigènes participaient à la grève par la force et sous la menace.

Or, ce soir, les non-grévistes tenaient une réunion dans un café du boulevard de la Gare vers 19 heures. Une centaine de manifestants communistes, parmi lesquels de nombreux Espagnols, se groupaient devant le café et conspuèrent ses occupants, puis chantèrent l'« Internationale » à plusieurs reprises.

Des renforts de police arrivèrent juste à temps pour empêcher des bagarres. À 19 h. 30, le calme était rétabli.

COMPAGNIE SUCRIÈRE MAROCAINE (L'Information financière, économique et politique, 25 mai 1937)

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 21 mai, sous la présidence de M. de Caqueray, assisté des deux plus forts actionnaires, la Société des Raffineries de Sucre de Saint-Louis et la Compagnie marocaine.

Le rapport du conseil indiqué que la situation de l'affaire a très heureusement évolué au cours de. l'exercice 1936, pendant lequel la production de sucre raffiné a atteint 48.000 tonnes, contre 31.100 en 1935. La progression des ventes intéresse aussi bien le marché marocain que les marchés d'exportation.

La qualité des produits est de plus en plus appréciée par le consommateur marocain et le perfectionnement continu des installations a permis le maintien de prix de revient satisfaisants. malgré les nouvelles charges sociales.

Après une estimation prudente des stocks, marchandises et approvisionnements, et après amortissements, l'exercice a laissé, pour la première fois depuis 1933, début de l'exploitation, un solde créditeur de 622.926 1r.. qui a été reporté à nouveau.

Parlant de l'exercice en cours, le président a déclaré qu'il. se présentait de façon satisfaisante avec une progression encourageante des ventes au Maroc et à l'exportation.

CASABLANCA

Le général Noguès inaugure le nouvel hôtel de la Banque d'État du Maroc (*Le Petit Marocain*, 17 octobre 1937)

Dans le hall de la banque se trouvaient tous les invités de la direction de la B.E.M., parmi lesquels nous avons noté :

M. Restany. directeur de la Cie Marocaine ; M. Olivry, directeur de la Cie sucrière marocain ; M. Bourgoint-Lagrange, et M. Sahuc, délégués au Maroc du conseil d'administration de la Cie sucrière marocaine...

e marocame...

COMPAGNIE SUCRIÈRE MAROCAINE Société anonyme marocaine au capital de 45.000.000 de francs 8, bd Barnouin, Casablanca (Le Monde colonial illustré, novembre 1937, suppl. p. 96 a)



LA raffinerie de la Compagnie sucrière marocaine est située à Casablanca, dans le quartier des Roches-Noires, et couvre une superficie, de plus de 12 hectares. L'usine a commencé de produire au printemps 1932. Depuis cette date, divers travaux d'extension ont été réalisés, et l'équipement industriel accru en raison de l'importance de la consommation du pays qui est considérable. Sa production actuelle atteint 70 000 tonnes.

Indépendamment d'un groupe d'habitations occupées par des chefs de service français, il a été construit pour les ouvriers indigènes, dans une vaste enceinte contiguë à l'usine, de nombreux logements possédant tous l'électricité, l'eau et le tout-à-l'égout,

Cet ensemble, qui est réalisé en un style harmonieux, comporte une mosquée, une école coranique, des fontaines, un hammam, des boutiques, un moulin et un four ; il

constitue une véritable cité indigène. La mosquée a été inaugurée par S. M. le Sultan, le 30 mai 1937.

Légendes :

Vue aérienne de la raffinerie prise en 1933 (côté sud).

Le général Noguès, résident général, visite la cité indigène le 1^{er} juillet 1937. Le voici sortant de l'école coranique.

Entrée de la cité indigène : la grande place et le minaret.

Le patio du hammam de la cité indigène, partie réservée aux hommes.

TERRIBLE EXPLOSION DANS UN IMMEUBLE DE CASABLANCA Onze blessés très grièvement brûlés

Un chalumeau oxhydrique serait cause de l'accident (*L'Écho d'Alger*, 17 avril 1938)

Casablanca, 16 avril (de notre correspondant particulier). — À 17 heures, dans l'immeuble de la Compagnie sucrière marocaine des Roches-Noires, alors que des ouvriers étaient occupes à travailler dans les caves avec un chalumeau oxydrique, une effroyable explosion s'est produite.

Le troisième étage a été à moitié démoli et toutes les vitres de l'immeuble ont volé en éclats

Onze blessés dont 5 Européens, ont été retirés des décombres. Tous sont très gravement brûlés ; l'un d'eux, M. Santoro, ne passera pas la nuit ayant eu toute la peau brûlée.

Les autorités se sont rendues sur les lieux et ont ouvert une enquête.

GRAVE EXPLOSION DANS UNE SUCRERIE MAROCAINE Onze personnes sont grièvement brûlées (Le Populaire, 18 avril 1938)

Casablanca, 17 avril. — Hier soir, à 17 heures, dans un immeuble de la Compagnie sucrière marocaine, aux Roches-Noires, alors que des ouvriers travaillaient dans les caves en s'aidant d'un chalumeau oxhydrique, une effroyable explosion s'est produite.

L'immeuble a été à moitié démoli. Des décombres onze blessés ont été retirés, dont cinq Européens, tous très grièvement brûlés. L'un d'eux, nommé Santoro, a toute la peau brûlée et est dans un état très grave.

Une enquête est ouverte. Mais on ne connaît pas encore les raisons de l'explosion des bouteilles d'oxygène et d'acétylène.

COMPAGNIE SUCRIÈRE MAROCAINE (L'Information financière, économique et politique, 23 juin 1938)

L'assemblée ordinaire tenue le 17 a approuvé les comptes de 1937 faisant ressortir un bénéfice avant amortissement de 6.007.666 fr. contre 1 911.694 fr. en 1936. La répartition de ce bénéfice a été ainsi fixée : aux amortissements, 4.313.094 fr. ; à la

réserve légale, 84.728 francs ; dividende aux actions, 1.608.333 francs. Compte tenu du reliquat de l'exercice précédent, il a été reporté 155.722 fr.

Le rapport du conseil indique que l'exercice sous revue a été satisfaisant et que les perspectives de 1938 sont encourageantes. La Société des Raffineries de sucre de Saint-Louis, principal actionnaire, a été continuée dans ses fonctions d'agent général de vente.

Toutes les résolutions présentées ont été adoptées à l'unanimité.

La Compagnie sucrière marocaine (Revue de géographie marocaine, décembre 1938)



L'industrie du raffinage du sucre s'est développée au Maroc depuis quelques années. La Compagnie sucrière marocaine, fondée en 1928, raffine et distribue au Maroc une partie importante du sucre qui y est consommé.

Son activité s'est même développé sur d'autres marchés et cette société exporte annuellement plus de dix mille tonnes de sucre raffiné.

La matière première utilisée est le sucre brut de canne importé des grandes Antilles ou de Java.

Il ne faut pas oublier, en effet, que le Maroc bénéficie, au point de vue douanier, du régime de la porte ouverte, en raison de l'Acte d'Algésiras.

Le consommateur marocain attache à la qualité du sucre une importance toute particulière justifiée par le souci de n'utiliser, pour son alimentation, que des produits purs.

Il donne sa préférence au pain de sucre raffiné, dont les cristaux sont bien formés et dont le manteau est très blanc. Ces qualités fondamentales résultent d'une technique longue à acquérir dans une industrie où tout est neuf, où le personnel, en majorité recruté sur place, est très long à former.

La Compagnie sucrière marocaine, après des débuts difficiles, a, depuis plusieurs années déjà, passé le cap dangereux des mises au point.

Elle livre maintenant à des consommateurs difficiles des produits irréprochables, en tous points comparables à ceux fabriqués par les raffineries européennes.

Ses principales fabrications sont :

Le sucre granulé raffiné, Le sucre raffiné en pains, Le sucre raffiné coupé en boîtes de 1 kilo. Le raffinage du sucre permet d'éliminer la mélasse qui renferme, avec les impuretés contenues dans le sucre brut, une certaine quantité de sucre.

Sous forme de produits mélassés, cette mélasse est utilisée par les colons marocains pour la nourriture des animaux de ferme. Elle a permis, en 1937, pendant la sécheresse catastrophique qui a sévi dans le Sud, de sauver une partie du cheptel gravement menacé, faute de pâturages.

En développant ses installations, la Compagnie sucrière marocaine a également pensé à ses ouvriers. Elle a créé, pour son personnel indigène, une cité modèle comportant mosquée, hammam, écoles, moulin à farine, fours à cuire le pain, boutiques, etc., afin de soustraire ces ouvriers à l'ambiance dangereuse des bidonvilles où loge encore une grosse partie de la main-d'oeuvre des principaux centres industriels.

Cet effort social a été particulièrement apprécié de S. M. le Sultan qui a tenu, en 1937, à inaugurer la cité de la Compagnie sucrière marocaine, et de M. le résident général Noguès qui poursuit inlassablement la réalisation d'un programme de construction de cités indigènes saines et confortables.

COMPAGNIE SUCRIÈRE MAROCAINE (L'Information financière, économique et politique, 24 mai 1939)

L'assemblée tenue le 19 mai a approuvé les comptes de 1938 faisant apparaître, après 5.075.018 francs d'amortissements, un bénéfice net de 4.152 288 francs. Elle a décidé de porter le dividende de 30 à 52,50 et d'affecter 877.821 francs aux réserves.

Le rapport indique que la progression des bénéfices résulte d'un appréciable développement des ventes en rapport avec la mise en service des nouvelles installations industrielles, qui ont porté à 100.000 tonnes la puissance installée de l'usine. D'autre part, d'importants perfectionnements ont été apportés à la technique de la fabrication, notamment à la chaufferie, à l'emballage et à la manutention mécanique des produits bruts et finis. Les opérations commerciales ont été facilitées par une liaison toujours plus étroite avec les services commerciaux des Raffineries de Saint-Louis qui, en raison de leur participation prépondérante dans l'affaire, en assument la direction générale.

Une assemblée extraordinaire a autorisé le conseil à porter le capital de la société de 45 millions à 100.500.000 francs. Cette opération permettra éventuellement au conseil de donner à l'affaire l'extension qu'elle peut comporter dans les branches Raffineries. Sucreries et Distilleries, pour lesquelles des études sont actuellement en cours.

Toutes les résolutions ont été ratifiées à l'unanimité.

Assemblées générales Raffineries de sucre de Saint-Louis (*Le Figaro*, 6 avril 1942)

Les filiales coloniales, surtout la Compagnie sucrière marocaine, ont donné des résultats très intéressants.

COMPAGNIE SUCRIÈRE MAROCAINE (L'Information financière, économique et politique, 2 février 1950)

.....

À l'assemblée du 16 février, à laquelle seront fournis les comptes de l'exercice 1948, nous croyons savoir que le conseil proposera un dividende de 150 francs net par action, correspondant exactement à l'acompte versé le 20 décembre 1949.

Cette répartition s'applique aux 268.000 actions anciennes, dont le nominal a été porté de 750 à 1.000 fr. au début de 1949 par incorporation de réserves. Le capital a été porté, depuis, de 268 à 536 millions par l'émission d'actions de numéraire.

COMPAGNIE SUCRIÈRE MAROCAINE (L'Information financière, économique et politique, 20 juillet 1950)

L'assemblée générale ordinaire du cette société, filiale des Sucres de Saint-Louis, a approuvé les comptes de 1949. Après d'importantes provisions et 126.979.689 francs d'amortissements, le bénéfice disponible ressort à 140.689.518 francs (contre 100.840.040 francs pour l'exercice précédent). Un dividende de 150 francs par action, égal au précédent, mais s'appliquant à un capital doublé, a été voté. Ce dividende absorbe 76.309.000 francs. Le solde du bénéfice disponible, soit 64.380.000 francs, a été affecté aux réserves.

AEC 1951-821 — Cie sucrière marocaine (COSUMA), 291, boulevard de la Gare, CASABLANCA.

Bureau à Paris: 10-12, av. de l'Opéra, PARIS (1er).

Capital. — Société anon. marocaine, fondée le 26 avril 1929, capital 536 millions de fr. en act. de 1.000 fr., toutes de numéraire.

Dividendes. — 1947: 85 fr.; 1948: 150 fr.; 1949: 150 fr.

Objet. — Fabrication et raffinage des sucres et des alcools ainsi que tout ce qui se rattache tant à la culture de la betterave, de la canne à sucre et de tous autres végétaux susceptibles d'être utilisés pour la fabrication du sucre ainsi qu'à l'industrie ou au commerce du sucre.

Raffinerie à Casablanca, 8, boulevard Barnouin, Roches-Noires.

Conseil. — MM. G. de Caqueray [Cie marocaine], présid. d'hon.; Bernard de Revel [St-Louis], présid.-dir. gén.; Joseph Guérin [St-Louis], admin. dél.; André Laurent-Atthalin [BPPB], E[ugène] Doucet ¹, Bernard de Gasquet, Paul Guillemet, Jean de Voguë, René Barth, la Sté de la raffinerie Lebaudy frères, la Sté Sucreries et Raffineries F. Béghin.

COMPAGNIE SUCRIÈRE MAROCAINE (L'Information financière, économique et politique, 16 mai 1951)

L'assemblée générale de cette société, filiale des raffineries de sucre de Saint-Louis. tenue à Casablanca le 10 mai, a approuvé les comptes de l'exercice 1950 qui, après diverses provisions et 187 092.174 fr. d'amortissements, se soldent par un bénéfice de 296.870 439 fr. Le dividende, intérêts compris, a été fixé à 225 fr. contre 150 pour les actions entièrement libérées au 1^{er} janvier 1950, et 207 fr. 50 peur les actions libérées seulement le 1^{er} août 1950. Mise en paiement le 21 mai 1951.

¹ Eugène Doucet, du groupe Saint-Louis, qu'il représentait aussi au conseil de la Cie marseillaise de sucrerie coloniale (puis de la Société industrielle et agricole de La Pointe-à-Pitre), en Guadeloupe, et des Sucreries marseillaises de Madagascar.

Une assemblée générale extraordinaire tenue à l'issue de l'assemblée ordinaire, a décidé de porter le capital de 536 à 804 millions par incorporation d'une somme de 268 millions prélevée sur des provisions constituées au cours des exercices précédents et devenues sans effet. Cette augmentation de capital sera matérialisée par la création de 268.000 actions nouvelles de 1.000 fr. chacune, jouissance 1er janvier 1951, attribuées gratuitement aux propriétaires des 536.000 actions existantes à raison d'une action nouvelle pour deux anciennes, contre remise du coupon numéro 25.

COMPAGNIE SUCRIÈRE MAROCAINE (L'Information financière, économique et politique, 2 mai 1952)

L'assemblée générale de cette société, filiale des Raffineries de Sucre de Saint-Louis, qui s'est tenue à Casablanca le 28 avril, a approuvé les comptes de l'exercice 1951 se soldant, après provisions et amortissements, par un bénéfice net disponible de fr. 368.284.440 contre fr. 296.870.439 en 1950.

Ces résultats qui marquent une nouvelle progression dans tous les domaines des activités industrielles, commerciales. agricoles et financières de la Société, ont permis après dotation de fr. 140.000.000 à la Réserve pour éventualités diverses et de fr. 18.500.000 à la Réserve légale, de distribuer un dividende de 225 francs par action, identique au précédent, mais s'appliquant au nouveau capital porté en 1951 de 536 millions à 804 millions par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites.

Ce dividende qui absorbera 180 millions 900.000 francs sera mis en paiement le 15 mai 1952 aux guichets du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie et de la Compagnie Algérienne (coupon n° 26).

Dans son rapport, le conseil précise que la capacité de production actuelle est de 600 tonnes par jour, correspondant à la mise en service des nouveaux ateliers.



Coll. Serge Volper www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

COMPAGNIE SUCRIÈRE MAROCAINE SOCIÉTÉ ANONYME MAROCAINE AU CAPITAL DE 804.000.000 DE FR.

DIVISE EN 804.000 ACTIONS DE 1.000 FRANCS CHACUNE STATUTS ET MODIFICATIONS DÉPOSÉS CHEZ M° F. MERCERON, NOTAIRE À CASABLANCA.

SIÈGE SOCIAL À CASABLANCA NUMÉRO DU CERTIFICAT 566 NOMBRE D'ACTIONS 1 Certificat d'actions nominatives de 1.000 fr.

ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

Monsieur GUERIN Jean, 29, boulevard Rodocanachi, MARSEILLE est inscrit sur les registres de la société comme propriétaire de UNE action nominatives de 1.000 francs entièrement libérées, jouissance du ex-coupon 26 dont les n° sont détaillés du bordereau ci-dessous

Par délégation du conseil d'administration (à gauche) : ? Un administrateur (à droite) : CASABLANCA. le 23 juillet 1952

Promotions et nominations dans la Légion d'honneur (La Vigie marocaine, 22 août 1952)

Chevaliers M. PIERRE SAHUC

M. Pierre Sahuc est lui aussi une personnalité marquante du monde industriel.

Sorti en 1923 de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne avec le diplôme d'ingénieur civil des mines, il entra, en juillet 1925, après avoir accompli son service militaire, aux Raffineries de Sucre de Saint-Louis comme ingénieur à la Sucrerie d'Orange (Vaucluse). Au bout de trois ans, il fut envoyé par cette société diriger une sucrerie de la Guadeloupe (Antilles Françaises) où il exerça également, pendant quelques années, les fonctions d'administrateur de la Banque de la Guadeloupe En 1936. les Raffineries de Sucre de Saint-Louis lui demandèrent de venir au Maroc prendre en mains les destinées de la Compagnie sucrière marocaine* qui, à cette époque, avait une capacité de production annuelle de 50.000 tonnes qui est maintenant de 170 000 tonnes.

M. Sahuc s'intéresse, en outre, au développement social de la COSUMA, plus particulièrement à l'évolution sociale des Marocains.

M. Sahuc est, en outre, président du Comité central des industriels du Maroc depuis janvier 1949, membre de la chambre de commerce et d'industrie de Casablanca depuis décembre 1947, président de la Société civile immobilière de la maison des étudiants du Maroc à Paris.

COMPAGNIE SUCRIÈRE MAROCAINE (L'Information financière, économique et politique, 5 décembre 1952)

La distribution gratuite décidée par l'assemblée générale du 18 juin dernier, a raison d'une action nouvelle pour trois anciennes n'a pas encore pu être effectuée par suite de l'annonce de modifications législatives concernant le regroupement des actions des sociétés marocaines.

L'activité de la COSUMA demeure très satisfaisante ; ses nouveaux ateliers de fabrication de pains, inaugurés en mai dernier, travaillent au plein de leur capacité de production. Le tonnage traité, en progression constante, tant pour les besoins de la consommation marocaine que de l'Afrique noire, atteint au 31 octobre près de 130.000 tonnes, contre 117.000 pendant la période correspondante de l'année précédente.

La société, qui a pratiquement terminé sa modernisation, a continué parallèlement l'exécution de son programme d'habitat européen et marocain ; en dehors de son effort personnel dont témoigne une cité musulmane modèle, elle participe à la construction de nouveaux logements entrepris par des Sociétés interprofessionnelles de construction immobilières.

Bien que son capital ait déjà été augmenté en 1951 par distribution d'actions gratuites, le dividende escompté pour l'exercice en cours sera vraisemblablement identique à celui de l'année 1951 pour toutes les actions anciennes et nouvelles.

Rappelons que la COSUMA est une filiale des Raffineries de sucre de Saint-Louis qui doivent procéder prochainement à l'augmentation de capital que nous avons annoncée précédemment.

Compagnie sucrière marocaine

Conseil. — MM. G. de Caqueray, pdt hon.; B. de Revel, P.-D.G.; B. de Gasquet, v.-pdt; J. Guérin, adm.-dél.; P. Guillemet, A. Laurent-Atthalin, R. Barth, J. de Vogüé, Sté F. Beghin, Sté Lebaudy Frères, Raffineries de Sucre de Saint-Louis.

Commissaires aux comptes : MM. M. Cherrier, de Renéville, R. Retali.

Direction : MM. P. Sahuc, dir. gén. ; H. de Revel, secrét. gén.

Compagnie sucrière marocaine (L'Information financière, économique et politique, 28 avril 1953)

L'assemblée générale ordinaire du 28 avril 1953 a approuvé les comptes de l'exercice 1952, soldés par un bénéfice de 162.151.126 francs et voté le dividende annoncé de 250 francs, payable à partir du 1^{er} mai et s'appliquant à l'intégralité du nouveau capital.

« Ces résultats, constate le rapport présenté par le conseil, marquent un nouveau progrès, dû aussi bien au développement des ventes au Maroc et à l'exportation qu'à l'amélioration de la productivité de l'entreprise.

Les événements marquants de l'année 1952 ont été : l'extension de nos fabrications par la mise en service des nouveaux ateliers Durmelat et le regroupement à l'usine, dans des bureaux modernes, de tous les services du siège social et de l'Exploitation.

Ce transfert de tonnage représente pour Cosuma et pour le Maroc un avantage. important, consacrant d'ailleurs toute la politique de notre agent de vente, Saint-Louis, vis-à-vis du consommateur africain et particulièrement marocain.

Mais c'est surtout dans le domaine de l'organisation et du facteur humain que l'exercice 1952 a marqué de substantiels progrès, se traduisant :

- par un accroissement de la capacité des ateliers par augmentation du rendement des machines,
 - par une amélioration de la productivité.

En ce qui concerne le Service des « Publics Relations », si important à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise, nous vous signalons :

- l'inauguration de la nouvelle usine Durmelat et des bureaux en avril 1952;
- l'inauguration du dépôt et de l'agence d'Agadir, en novembre 1952 ;

Notre société a maintenant des intérêts importants dans la Société marocaine de distillation et rectification et dans la Société sucrière de la Mahavavy*.

La Somadir, qui exploitait jusqu'ici une distillerie, dont la matière première provient surtout de nos mélasses, et une fabrique de. glycérine, vient de mettre en route, dans d'excellentes conditions, une fabrique de levure.

En 1952, notre Compagnie a soutenu largement l'effort du groupe Saint-Louis à Madagascar, car il apparaît de plus en plus que, pour alléger la charge en devises de l'Union française, entendue au sens large du terme, il faudra, dans le cadre d'un plan d'ensemble, satisfaire une partie des besoins croissants de l'Afrique avec des sucres français et, s'il est possible, il faudra même exporter.

La combinaison ordonnée d'un grand ensemble sucrier à Madagascar avec les activités du groupe Saint-Louis, dont nous faisons partie, ne peut qu'être très favorable à notre Compagnie, dont nous devons toujours situer les intérêts dans le cadre des intérêts généraux sucriers, économiques et monétaires de l'Union française.

En 1952, à la Sosumav, le Grand canal d'irrigation du delta a été mis en eau, le 8 décembre 1952, et c'est maintenant à fin juillet 1953, à l'heure prévue dès 1949, que, sauf événement majeur, commenceront les opérations de coupe des premières cannes, de fabrication des premiers sucres et de raffinage des premiers sucres importés.

Dans ce dernier domaine, notre expérience des affaires indigènes marocaines rend aux dirigeants de la Sosumav les plus grands services. »

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. Edmond Giscard d'Estaing [des Sucreries et raffineries de l'Indochine].

Casablanca LE DÉVELOPPEMENT PRODIGIEUX D'UNE VILLE EN PLEINE FIÈVRE DE CROISSANCE (*Réalités*, juin 1953)

L'industrie casablancaise comprend plusieurs très grosses affaires :... la Compagnie Sucrière marocaine — la « Cosuma » — filiale des Raffineries de Saint-Louis, créée par Paul Guillemet en 1929, qui détient le quasi-monopole de la fabrication du sucre (une seule entreprise concurrente, toute petite) et dont les 2.000 ouvriers ont produit en 1952, 180.000 tonnes de sucre raffiné, ce qui représente un chiffre d'affaires de quelque 18 milliards

Albert Ayache, Bilan d'une colonisation. Le Maroc. (Éditions sociales, 1955)

[179] La C.O.S.U.M.A. a pratiquement le monopole du raffinage des sucres roux importés des Antilles et de la Réunion. Fondée en 1929 par la Compagnie Marocaine ([Schneider +] Banque de l'Union parisienne) et par des sucriers du Nord (Béghin et Lebaudy), la Compagnie, à la suite d'une série d'augmentations de capital, est passée sous le contrôle des Raffineries Saint-Louis, de Marseille, association de financiers marseillais et de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Son usine des Roches-Noires, à Casablanca, a une production annuelle d'environ 200.000 tonnes. Avec ses 2.100 ouvriers dont 2.000 Marocains, elle est l'usine la plus importante du Maroc, celle que le patronat considère comme « l'usine pilote ».

[180] Les manipulations assez complexes qu'exige la fabrication du sucre ne peuvent être effectuées que par une main-d'œuvre expérimentée et stable. La direction a toujours été très attentive à pallier les inconvénients qui pourraient résulter pour sa gestion d'une telle concentration ouvrière.

Elle fit édifier une cité où les ouvriers, logés avec leurs familles, se trouvent sous la menace d'une expulsion immédiate en cas de licenciement. Elle s'est appliquée aussi, avec le plein appui des autorités régionales et de police, à disloquer les syndicats de l'entreprise.

C'est que les intérêts qu'elle a besoin de sauvegarder sont considérables. Quelques chiffres permettront d'en saisir l'importance.

Le capital de la société qui était à l'origine de 5 millions de francs est aujourd'hui de 1 milliard 72 millions. De 1948 à 1952 le capital social fut porté de 536 millions à 1.072 millions par incorporation de bénéfices non distribués ².

Les résultats financiers de l'entreprise furent les suivants (en millions de francs) :

	1951	1952	1953	1954
Provisions et réserves	735			

² Une nouvelle augmentation de capital est envisagée, par incorporation de réserves, qui porterait le capital de 1.072 millions à 1.608 millions.

Amortissements	737			332
Bénéfices nets	368	462	525	582
Total	1.840			

En 1952, le bénéfice net réalisé sur chaque ouvrier fut de 220.000 francs. La même année un ouvrier marocain de la sucrerie, heures supplémentaires comprises, recevait environ de 100.000 à 130.000 francs. Si l'on ajoutait, au bénéfice net, le montant des provisions, réserves et amortissements dont les chiffres de 1951 permettent de mesurer l'importance, on aurait une idée plus exacte du profit réalisé sur chaque travailleur colonial.

La Compagnie sucrière exploite, outre la raffinerie, une distillerie, une fabrique de levure, une autre de glycérine. Son patrimoine immobilier : 324.000 m² à Casablanca, Meknès, Agadir est très étendu. Elle a des participations dans la Société marocaine de Distillations et rectifications qui utilise ses mélasses. Elle a créé à Madagascar la Société sucrière de la Mahavavy (S.O.S.U.M.A.V.).

[181] Son directeur [Pierre Sahuc] tient une grande place dans les milieux de la colonisation. Il est le président du Comité central des Industriels et un des membres les plus influents de la Confédération du patronat au Maroc.

Cie sucrière marocaine [Desfossés 1956/1982]

Revel (Bernard de)[1893-1958][financier de La Cagoule. Ép. Renée Gardin du Boisdulier. Enf.: Hugues, Gérard †, Guy-René], 446 (Cie de navig. Fraissinet), 1982 (pdg COSUMA), 1988 (v.-pdt St-Louis), 1996 (pdg Sucreries marseillaises de Madagascar).

Gasquet (Bernard de)[1895-1969][Ép. Alice Burgensis-Desgaultières > Christiane, Médéric, Bertrand], 1982 (v.-pdt COSUMA), 1988 (St-Louis), 1996 (Sucreries marseillaises de Madagascar).

Guérin (Joseph)[1882-1986][Ép. Marguerite Daher], 194 (Marseillaise de crédit), 1830 (AMISOL), 1835 (Agric. et sucrière de Nossi-Bé), 1982 (COSUMA), 1988 (pdg St-Louis), 1996 (Sucreries marseillaises de Madagascar).

Laurent-Atthalin (André)[22/5/1875-21/01/1956][BPPB], 329 (ph PLM), 1809 (pdt Caoutch. Mékong), 1982 (Cosuma).

Guillemet (Paul), 1982 (Cosuma).

Barth (René), 1982 (Cosuma).

Vogüé (Jean de)(1888-1972)[fils de Robert (anc. v.-pdt St-Gobain et anc. pdt CCNEO) et de Lucie Sommier, des sucres Lebaudy-Sommier. Ép. Hélène Jaunez = Cérabati], 823 (Aciéries de Champagnole), 1639 (Faïenceries de Sarreguemines), 1726 (CCNEO), 1982 (COSUMA), 1985 (v.-pdt Lebaudy-Sommier)

Giscard d'Estaing (Edm.)(1894-1982)(Insp. finances), 238 (CFOA), 239 (CFI), 294 (Créd. hypo. Indoch.), 305 (pdt SOFFO), 435 (TAI), 463 (pdt Chalandage et remorq. Indoch.), 472 (CIM), 986 (Lorraine-Lunéville), 1252 (Carbone-Lorraine), 1305 (Thomson-Houston), 1438 (Phosphates Tonkin), 1725 (Malg. cult.), 1788 (Plantes à parfums Madag.), 1819 (Bergougnan), 1982 (COSUMA), 1998 (ph Sucr. et raff. de l'Indoch.), 2199 (Pap. Indoch.).

Espiès (H. de Cossartd')(fils d'une Dlle de Revel)[Raff. sucre St-Louis], 1982 (COSUMA), 1996 (adg Sucreries marseillaises de Madagascar), 1998 (Sucr.+raff. IC).

Pallier (J.)[º/₀₀][groupe Mirabaud], 203 (Cie algérienne de crédit et de bq), 355 (Ch. de fer sur routes d'Algérie), 365 (Cie fermière des ch. de fer Tunisiens)(ex-Bône-Guelma), 424 (STAIC), 568 (v.-pdt Association minière), 608 (Mines de Huaron), 1368 (v.-pdt Algérienne de prod. chim. et d'engrais), 1433 (Gafsa), 1440 (Terres rares), 1749 (Cie algérienne), 1751 (Lièges HPK), 1758 (Cie marocaine), 1982 (COSUMA), 2071 (Caves et produits réunis de Roquefort).

Béghin (Société F.), 1982 (Cosuma).

Lebaudy frères (Société), 1982 (Cosuma), 1985 (Lebaudy-Sommier).

Sahuc (P.), 1982 (dg Cosuma), 1996 (Sucreries marseillaises de Madagascar). Escudier (P.), 1982 (dga Cosuma).

Lanversin (Régis de), 1982 (secr. gén. Cosuma).

Cherrier (M.)(Société fiduciaire marocaine de contrôle), 1762 (com. cptes suppl. Longométal-Afrique), 1982 (comm. cptes Cosuma).

Renéville (H. de), 1982 (comm. cptes Cosuma), 1996 (comm. cptes Sucreries marseillaises de Madagascar).

Rétail (R.), 1982 (comm. cptes Cosuma), 1996 (comm. cptes Sucreries marseillaises de Madagascar).

CAPITAL SOCIAL: 1.608 millions de fr., divisé en 1.608.000 actions de 1.000 fr. A l'origine, 5 millions. Porté en 1930 à 25 millions. Porté en 1931 à 50 millions. Ramené en 1935 à 37.500.000 fr. par l'abaissement de 1.000 à 750 fr. de la valeur nominale des actions O et P. Porté en 1936 à 45 millions par l'émission au pair d'actions de numéraire. Porté en 1940 à 60 millions par l'émission au pair d'actions de numéraire. Porté en 1941 à 100.500.000 fr. par l'émission au pair d'actions de numéraire. Les actions O et P ont été par suite assimilées. Porté en 1947 à 201 millions par l'émission à 1.000 fr. d'actions de 750 fr. de numéraire. Porté en 1949 à 536 millions par élévation du nominal des actions de 750 à 1.000 fr. et l'émission au pair de 268.000 actions de numéraire de 1.000 fr. Porté en 1951 à 804 millions par création de 268.000 actions réparties gratuitement. Porté en 1955 à 1.608 millions par création de 536.000 actions de 1.000 fr. réparties gratuitement (1 pour 2).

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Dividende total	
1946	38.432	15.337	
1947	52.025	24.776	
1948	100.843	44.273	
1949	140.689	76.309	
1950	296.870	131.288	
1951	368.284	197.054	
1952	462.151	290.783	
1953	525.301	350.188	
1954	581.922	409.960	

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1961	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	536.000	804.000	1.072.000	1.072.000	1.072.000
Réserves et provisions	189.101	354.600	830.712	1.170.712	1.445.812
Réserve Stock Outil.	381.314	381.314	381.314	481.114	481.314
Amortissements	521.978	737.648	1.000.112	1.290.824	1.627.768
Dette consolidée	100.000	100.000	700.400	596.730	623.120
Dette flottante	2.368.797	4.371.478	2.446.122	3.704.173	3.776.880
Bénéfice et report	297.103	368.600	462.197	526.715	588.349
	<u>4.894.293</u>	<u>7.117.640</u>	<u>6.893.057</u>	8.842.468	<u>9.510.193</u>
ACTIF					
Immobilisé	1.230.695	2.094.348	2.775.225	3.123.841	3.506.252
Remboursement dette consolidée	12.660	16.040	_	_	_
Réalisable	3.098.345	4.448.580	3.947.577	5.367.275	5.430.781
Disponible	52.593	558.672	170.255	351.352	678.210
	4.894.293	7.117.640	6.893.057	8.842.468	9.510.193

Compagnie sucrière marocaine (L'Information financière, économique et politique, 6 novembre 1957)

Dans sa séance du 1^{er} octobre 1957, le conseil d'administration, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 1957, a décidé de porter le capital social de 1.608.000.000 à 3.216.000.000 de francs par incorporation de la réserve de réévaluation et de la réserve spéciale, ainsi que de diverses provisions devenues sans objet.

Cette augmentation sera matérialisée par l'augmentation de 1.000 à 2.000 francs de la valeur nominale des 1.608.000 actions existantes et, pour l'exercice en cours, le premier dividende statutaire de 6 % sera calculé sur la nouvelle valeur nominale des actions à dater du 1er janvier 1957.

Cahiers d'outremer, 3e trim. 1969 :

Cosumar devenue Cosumar : 2/3 de la production nationale.

1968 : constitution Société sucrière des Doukkala à Sid-Bennou. État marocain : 50 %, Cosuma, Saint-Louis, Paribas.

1969 : SUNAB : usine établie dans le Gharb par les Polonais.

WW 1979:

TORRE (Henri), directeur de société, député. Né le 12 avril 1933 à Casablanca (Maroc). Fils de Paul-Étienne Torre [Entreprise de construction et de travaux au Maroc, Casablanca : filiale des Entrep. Monod (AEC 1951)], membre du Conseil économique et

social, et de Mme, née Marceline Rolland. Mar. le 9 fév. 1957 à Mlle Monique Durondeau [sic] (4 enf. : Sophie, Pascale, Henri, Philippe). Études : Lycée Lyautey à Casablanca. Dipl. : diplômé de l'École des hautes études commerciales. Carr. : chef de cabinet du gouverneur de Casablanca (1956), attaché de direction puis directeur adjoint à la Compagnie sucrière marocaine à Casablanca [Cosuma](1957-1965), directeur de société à Valence (depuis 1966), élu député de l'Ardèche (2e circ. : Tournon) (30 juin 1968, réélu le 11 mars 1973 ; fin du mandat : 12 mai 1973, réélu le 19 mars 1978), apparenté au groupe de l'Union pour la démocratie française (U.D.F.). ancien membre du bureau politique du groupe U.D.R. à l'Assemblée nationale...

• COSUMA

Capital: 53.600.000 F.

Participation SOFFO: 2,98 %

L'exercice 1981-1982 s'est soldé par un bénéfice net de 4.092.075 F. contre 1.635.579 F. l'année précédente.

Cette progression provient essentiellement de l'augmentation des revenus en provenance des filiales et participations, notamment de GÉNÉRALE SUCRIÈRE. Par contre, il n'a été encaissé aucun dividende de la filiale marocaine, la COMPAGNIE SUCRIÈRE MAROCAINE ET DE RAFFINAGE, laquelle a dû renoncer à toute distribution au titre des exercices 1979, 1980 et 1981 en contrepartie d'un accord intervenu avec l'administration marocaine sur le réajustement de l'écart de raffinage.

Le dividende a été fixé à 7 F. par action (contre 6 F) d'où un revenu figurant dans les comptes de votre société de 112.175 F. contre 96.000 F. pour l'exercice précédent.

COSUMA

Participation SOFFO: 2,98 %.

L'exercice 1982-1983 s'est soldé par un bénéfice net de 6854933 F contre 4.902.075 F en 1981-1982.

Ce résultat en baisse vient en partie d'une diminution des revenus du portefeuilletitres, notamment du dividende distribué par la Générale Sucrière. Il s'explique aussi par une augmentation importante de l'impôt sur les sociétés par suite de la suppression du régime fiscal de la société mère pour les revenus des participations inférieures à 10 %.

Au surplus, des formalités administratives n'ont pas permis l'encaissement, avant la clôture de l'exercice, du dividende qu'une filiale marocaine, la Compagnie sucrière marocaine et de Raffinage a recommencé à distribuer après trois années d'interruption.

Le dividende Cosuma a été fixé à 7 50 F par action (contre 7 F) d'où pour votre société un revenu de 120.187 F en 1983, au lieu de 112.175 F en 1982.

COSUMA Valeurs actuelles

Le conseil de la Cosuma, filiale de la société Saint-Louis Bouchon, dans sa séance du 27 octobre 1983, a arrêté les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1983.

Le bénéfice net disponible s'élève à 3.686.000 F contre 4.902.000 F pour l'exercice précédent.

Cette diminution s'explique pour partie par celle des recettes de la société, mais aussi par une augmentation importante de l'impôt sur les sociétés due à l'application des dispositions de la loi de finances pour 1983 qui a supprimé le régime fiscal de société mère pour les revenus des participations inférieures à 10 %.

Il sera proposé à l'assemblée ordinaire, qui se réunira à Marseille le 19 décembre 1983, de mettre en distribution un dividende net de 7,50 F par action auquel sera attaché un avoir fiscal de 3,75 F, contre respectivement 7 F et 3,50 F précédemment.

Le conseil a décidé de mettre en paiement, sous forme d'acompte, le dividende de 7,50 F net par action propose à l'assemblée.

Cet accompte *[sic]* sera payé le 22 novembre 1983 contre remise du coupon n° 16 aux guichets de la Société centrale de banque, du Crédit du Nord, de la Société marseillaise de crédit, de la Banque marocaine du commerce extérieur et du Crédit du Maroc.

Valeurs actuelles

Saint-Louis.

Notre filiale Cosuma a reçu, début décembre 1983, le paiement des dividendes de la Cosumar au titre de l'exercice 1982, soit 2.770.000 F. Actuellement, la marche de cette dernière société est satisfaisante.

irriere societe est